

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 94.098

L'An mil neuf cent quatre vingt quatorze le 1er Septembre à 18 H 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en
séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

24 Août 1994

DATE D'AFFICHAGE

24 Août 1994

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDBLER, CANDAU, BERLAND,
Mme MONTRON, MM. BOISNARD, Adjoints

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN,
DINDINAUD, GUEZENNEC, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC,
QUENTIN, RAULT, SABATHIER et TAP, Conseillers

ETAIENT REPRESENTES :

Mme FONTAN par M. MONNARD
M. GAVEN par M. HUGENDBLER
M. LACOTTE par M. LE GUEUT
Mme PARROU par M. MOST

ABSENTS- EXCUSES : MM. ALONSO, BARON, GAUGUIN, MARCONI, MOULINEAU
et REVOLAT

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 22
Nombre de Votants : 26

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Aliénation d'une partie de l'Allée des Eperailles déclassée au
profit de Madame GIBERT

VOTE : UNANIMITE

Par promesse en date du 19 Août 1994 Mme GIBERT Mireille

demeurant 32 Bd Baillet à ROYAN, s'est engagée à acquérir auprès de la Ville une partie de l'allée des Epérais déclassée à savoir : 40m2.

Cette aliénation a lieu moyennant la somme de 2.000F. Il est précisé que l'acquéreur prendra en charge la totalité des frais relatifs à la procédure de déclassement, ainsi que les frais de notaire et de géomètre.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
 - VU la promesse d'achat en date du 19 Août 1994 de Mme GIBERT,
 - Vu le plan des lieux,
 - VU l'avis de la Commission des permis de construire,
 - CONSIDERANT que cette partie de l'Allée des Epérais déclassée n'est d'aucune utilité pour la Ville,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'aliéner au profit de Mme GIBERT Mireille demeurant 32 Bd Baillet à 17200 ROYAN, une parcelle de terrain de 40m2 issue du déclassement d'une partie de l'allée des Epérais moyennant la somme de DEUX MILLE FRANCS (2.000F).
- de mettre à la charge de l'acquéreur l'ensemble des frais relatifs à ces acquisitions et notamment ceux de la procédure de déclassement.
- de désigner Me PLANTIVE, Notaire à ROYAN pour la rédaction de l'acte authentique.
- d'inscrire les recettes correspondantes au budget en cours à la date de la réalisation des ventes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,
Pour extrait conforme,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 12 Septembre 1994
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,**

H. THOMAS